

L'édito du Président

CHERS COLLÈGUES,

Ces dernières années n'ont guère été favorables pour la Justice. Les réformes se sont enchaînées, la plupart régressives au plan des standards internationaux, souvent sans cohérence les unes avec les autres et non financées.

Parallèlement, la précédente Garde des Sceaux n'a eu de cesse de critiquer les magistrats dès lors que cela pouvait améliorer son image. L'actuelle se contente souvent du silence.

L'USM s'est opposée clairement et fermement à la réforme des peines planchers, à la rétention de sûreté, au jugement des irresponsables, à la réforme de la composition du CSM, à la réforme du secret-défense, à la réforme de la carte judiciaire ...

2010 nous a conduits vers d'autres combats, notamment celui de la réforme de la procédure pénale. Le bureau et le conseil national de

l'USM ont décidé, début 2010, d'amplifier leur mobilisation, tout au long de l'année 2010, pour défendre une certaine conception de la Justice dans un état démocratique.

Le combat de l'USM pour la reconnaissance des personnels de Justice, l'amélioration de leurs conditions de travail et l'augmentation de leur traitement s'est naturellement poursuivi.

Le choix a été fait de travailler en partenariat. Ainsi, l'USM, avec les deux autres syndicats de magistrats et l'ensemble des associations professionnelles, a appelé à l'organisation de la manifestation sur les marches du palais de justice de Paris le jour de la rentrée solennelle de la Cour de Cassation, aux contre-entrées dans les juridictions, autant d'événements qui s'avèrent être des succès largement relayés par la presse.

L'USM a également appelé à l'organisation de la grande journée pour la Justice du 9 mars.



Christophe REGNARD

Parallèlement, le bureau de l'USM a multiplié les relations :

- avec le conseil national des barreaux en créant 2 groupes de travail composés de manière paritaire, l'un sur les évolutions de la procédure pénale, l'autre sur la formation des magistrats et avocats,
- avec les associations de victimes sur la réforme de la procédure pénale
- avec l'UNSA Justice sur la réforme du droit pénal des mineurs avec le syndicat des psychiatres des hôpitaux et l'association nationale des psychiatres experts judiciaires sur les textes en matière de récidive, de soins pénalement ordonnés et les hospitalisations d'office et sur l'expertise.

Nous avons en outre maintenu nos contacts internationaux avec l'Union Internationale des Magistrats et le Conseil de l'Europe.

Mais au-delà des inquiétudes liées aux réformes à venir, notamment celle régressive annoncée de la procédure pénale, l'USM a pleine-

ment conscience des difficultés matérielles dans les juridictions, plus encore après la mise en œuvre de la réforme de la carte judiciaire.

Au moment des annonces de suppression de juridictions faites par Rachida DATI, le bureau de l'USM s'était rendu dans tous les TGI supprimés pour faire le point sur la situation et répondre aux légitimes inquiétudes. Nous avons ensuite communiqué et fait remonter les informations à la chancellerie.

Depuis lors, la situation dans bon nombre de juridictions, qu'elles soient impactées ou non par la réforme de la carte judiciaire, ne s'est pas améliorée.

Après les livres blancs édités par l'USM en 1989, 1998, 2002 et 2003, un nouveau bilan était nécessaire. Il n'a jamais été fait par le Ministère. La communication positive, sur le thème « tout va très bien », s'est en effet poursuivie, y compris à l'occasion de la parution du rapport 2010 de la CEPEJ, malgré une nouvelle « dégringolade » dans les classements internationaux.

Aussi, sur proposition du bureau, le conseil national de l'USM a validé en janvier le principe d'un déplacement des membres du bureau dans tous les TGI (métropolitains dans un premier temps), l'objectif étant de dresser un audit de la situation : état de l'immobilier, surcharges de travail, manque de personnels ...

Un questionnaire détaillé a été élaboré. Il a servi de base à cette publication destinée à montrer l'état réel de la Justice en France.

L'USM a ainsi vérifié les juridictions suivantes :

Janvier : TGI de Metz, Thionville, Sarreguemines, Tarascon, Marseille, Nice, Bressuire et CA d'Aix en Provence

Février : TGI de Bordeaux, Libourne, Tours, Orléans, Blois, Montargis, Poitiers, Niort, Limoges, Guéret, Brive la Gaillarde, Tulle, Boulogne sur Mer, Valenciennes, Thonon-les-Bains, Bonneville, Grenoble

Mars : TGI de Dunkerque, Lille, Bourges, Châteauroux, Nevers, Avesnes-sur-Helpe, Rennes, Saint Malo, Saint Nazaire, Macon, Chalon-sur-Saône, Chaumont, Dijon, Hazebrouck, Saverne, Strasbourg, Gap, Mulhouse, Colmar, La Roche-sur-Yon, Beauvais, Senlis, Compiègne, Saumur, les Sables d'Olonne, Saint Etienne, Lyon, Montbrison

Avril : TGI de Valence, Bourgoin-Jallieu, Vienne, Châlons-en-Champagne, Troyes, Reims, Charleville-Mézières, Moulin, Cusset, Annecy, Albertville, Clermont-Ferrand, Chambéry, Dieppe, Le Havre, Bernay, Rouen

Mai : TGI de Nîmes, Alès, Avignon, Carpentras, Privas, Nantes, Montpellier, Nanterre, Béziers, Narbonne, Carcassonne, Perpignan, Draguignan, Grasse, Toulon, Aix en Provence, Digne les Bains, Béthune, Dole, Besançon, Montbéliard, Belfort,

Juin : Bobigny, Melun, Saintes, Rochefort, La Rochelle, Alençon,

Argentan, Paris, Angers, Evry, Meaux, Bergerac, Bourg en Bresse, Villefranche sur Saône, Roanne, Angoulême, Périgueux, Bergerac, Nancy, Verdun, Bar le Duc, Caen, Douai, Amiens, Péronne, Roanne, Montauban, Toulouse, Abbeville,

Septembre : Brie, Saint-Dié-Des-Vosges, Epinal, Aurillac, Le Puy en Velay, Montluçon, Vannes, Lorient, Quimper, Brest, Morlaix, Guingamp, Saint Brieuc, Cherbourg, Avranches, Coutances, Soissons et Laon

Octobre : Pau, Tarbes, Mont-de-Marsan, Dax, Bayonne, Versailles, Pontoise, Lons-le-Saunier, Vesoul, Abbeville, Saint Omer, Cambrai, Arras, Ajaccio, Bastia, Agen, Marmande, Auch, Cahors, Laval, Le Mans, Saint Quentin, Lisieux, Pontoise, Versailles.

Nous avons ainsi visité en 9 mois plus de 165 juridictions, organisé autant de réunions riches de discussions avec des collègues syndiqués ou non et rencontré de nombreux chefs de juridictions, dont certains nous ont semblé particulièrement inquiets au vu des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien dans leur juridiction.

Nous vous remercions tous pour l'accueil chaleureux que vous nous avez réservé.

Ces réunions nous ont permis de confirmer l'existence d'une profonde crise dans la magistrature, crise morale, crise financière, crise juridique.

Crise morale liée à l'absence de

reconnaissance de notre travail, aux attaques et aux critiques récurrentes sur les décisions que nous rendons, au refus du gouvernement, malgré nos demandes insistantes, d'enfin faire évoluer le régime indemnitaire des magistrats.

Crise financière, conséquence d'un budget notoirement insuffisant depuis des années, qui conduit à des baisses drastiques d'effectifs tant côté magistrats que côtés fonctionnaires, à l'incapacité de faire face aux dépenses courantes, à faire travailler les personnels de justice et accueillir les justiciables dans des locaux souvent indignes.

Crise juridique enfin avec l'avalanche de textes, de propositions ou de projets de lois, faisant souvent fi des principes généraux du droit et des standards européens qui devraient pourtant guider toute réforme dans un pays démocratique.

Ces éléments ne font que démontrer les constats alarmants que nous avons déjà faits, dans nos précédents livres blancs.

Vous trouverez le bilan de nos visites, sur les plans des effectifs, de l'immobilier, de la sécurité, de Cassiopée, des budgets de fonctionnements, des frais de justice et de la carte judiciaire.

Notre objectif n'était pas, et n'est toujours pas, de faire un audit de toutes les juridictions.

L'objectif était de vous écouter, de recueillir vos doléances et vos inquiétudes, de vous entendre nous parler des problèmes au quotidien

de votre juridiction, des manques d'effectifs, des problèmes de financement, des questions de sécurité...

Tous ces éléments ont été recueillis au cours de nos visites tout au long de l'année et ont naturellement pu évoluer : des fonds ont pu être débloqués en urgence pour permettre de régulariser des impayés. Enfin et surtout, un mouvement important de magistrats s'est réalisé en septembre.

Ils sont la photographie d'une situation à un moment donné.

Mais la permanence des problèmes d'effectifs dans toutes les juridictions, les problèmes budgétaires récurrents et les difficultés liées à la réforme de la carte judiciaire montrent que le problème n'est pas conjoncturel, mais structurel.

*Christophe REGNARD
Président*